



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2025-273

PUBLIÉ LE 10 OCTOBRE 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /**

R24-2025-10-09-00001 - ARRETE N° 2025-DOS-289 modifiant l'article 7 de l'arrêté n° 2025-DOS-059 portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « GCS BERRY SOLOGNE IMAGERIE », portant sur la mise en oeuvre de la facturation par le GCS (3 pages) Page 3

R24-2025-10-10-00001 - Arrêté n° 2025-DSTRAT-029 relatif à la composition de la CRSA (16 pages) Page 7

R24-2025-10-10-00002 - Arrêté n° 2025-DSTRAT-030 relatif à la composition des commissions de la CRSA (27 pages) Page 24

## **ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Cher /**

R24-2025-10-08-00003 - Arrêté n°2025-DD18-PPSMS-CSU-0019 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sancerre dans le Cher (4 pages) Page 52

## **ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale /**

R24-2025-10-07-00005 - 2025 DG DS36 0004 portant délégation de signature à la directrice départementale de l'Indre (7 pages) Page 57

R24-2025-10-09-00002 - 2025-dos-uapb-0072 (5 pages) Page 65

R24-2025-10-09-00003 - 2025-dos-uapb-69 (3 pages) Page 71

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-10-09-00001

ARRETE N° 2025-DOS-289 modifiant l'article 7 de l'arrêté n° 2025-DOS-059 portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « GCS BERRY SOLOGNE IMAGERIE », portant sur la mise en oeuvre de la facturation par le GCS

**ARRETE**

Modifiant l'article 7 de l'arrêté n° 2025-DOS-059 portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « GCS BERRY SOLOGNE IMAGERIE », portant sur la mise en œuvre de la facturation par le GCS

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

**VU** le Code de la santé publique, et notamment les articles L. 6133-1 et suivants, R. 6133-1 et suivants ;

**VU** l'ordonnance n° 2017-28 du 12 janvier 2017 relative à la constitution et au fonctionnement des groupements de coopération sanitaire ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

**VU** le décret n° 2017-631 du 25 avril 2017 relatif à la constitution et au fonctionnement des groupements de coopération sanitaire ;

**VU** le décret n° 2010-862 du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

**VU** l'arrêté ministériel du 5 avril 2019 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

**VU** l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0015 portant adoption du projet régional de santé 2023/2028 de la région Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté n° 2025-DOS-059 portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « GCS BERRY SOLOGNE IMAGERIE » en date du 31 mars 2025 ;

**VU** l'arrêté n° 2025-DSTRAT-025 portant révision partielle du PRS 2023-2028 de la région Centre-Val de Loire en date du 25 juin 2025 ;

**VU** la décision n° 2024-DG-DS-0002 en date du 2 août 2024 de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, portant délégation de signature.

**VU** le courrier du 26 juin 2025 du CH de Vierzon portant point d'étape de la coopération ;

**CONSIDERANT** le courriel du 1<sup>er</sup> octobre 2025 des membres du GCS indiquant un démarrage de la facturation par le GCS au 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de modifier l'article 7 de l'arrêté n° 2025-DOS-059 susvisé relatif aux modalités de facturation.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Dans l'article 7 de l'arrêté n° 2025-DOS-059 les termes « **à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025** » sont remplacés par « **à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025** ».

**ARTICLE 2** : Les autres dispositions de l'arrêté n° 2025-DOS-059 sont inchangées.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de la date de publication au recueil des actes administratifs :

- Soit d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Soit d'un recours hiérarchique auprès de la ministre de la Santé et de l'Accès aux soins conformément aux dispositions de l'article L. 6122-10-1 du Code de la santé publique : Ministère de la Santé et de l'Accès aux soins - 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP.  
Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux ;
- Soit d'un recours contentieux formé par toute personne ayant intérêt à

agir auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie  
– 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique  
« Télérecours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 4 : La directrice de l'Offre Sanitaire de l'Agence régionale de santé  
Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié  
au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de  
Loire.

Fait à Orléans, le 09/10/2025

La directrice générale,

Signé : Clara de BORT

ARRETE N° 2025-DOS-289

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-10-10-00001

Arrêté n° 2025-DSTRAT-029 relatif à la  
composition de la CRSA

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE  
DIRECTION DE LA STRATEGIE**

**ARRETE**

relatif à la composition de la conférence régionale de la santé  
et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** le Code de la santé publique, notamment son article L. 1432-4,

**VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021, relatif à la composition et au fonctionnement de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

**VU** le décret du 07 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015, adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

**VU** le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010, portant création des Agences régionales de santé,

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

**VU** l'arrêté n°2025-DSTRAT-027 en date du 31 juillet 2025, relatif à la composition de la conférence régionale de santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

**VU** l'instruction ministérielle n° SG/Pôle Santé-ARS/2021/132 du 22 juin 2021, relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de santé et de l'autonomie.

### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : La conférence régionale de la santé et de l'autonomie est composée de 102 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 8 collèges.

**ARTICLE 2** : Le 1<sup>er</sup> collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 15 membres :

Trois conseillers régionaux :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Sylvie DUBOIS Vice-présidente déléguée à la Santé et à la prévention Conseil régional Centre-Val de Loire	Magali SAUTREUIL Présidente de la commission Territoires, Agriculture, Alimentation
Michèle BONTHOUX Présidente de la commission Santé, Formations Sanitaires et Sociales, Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation Égalité Solidarité	Romain MERCIER Conseiller régional du Centre-Val de Loire
Estelle COCHARD Conseillère régionale déléguée du Centre-Val de Loire	Julie FERRON Conseillère régionale du Centre-Val de Loire

Six représentants des départements :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
18 : Marie-Line CIRRE Conseillère départementale du Cher	18 : Bénédicte de CHOULOT Vice-présidente en charge des affaires sociales et de l'insertion – Conseil départemental du Cher
28 : Evelyne LEFEBVRE, 6ème Vice-présidente du Conseil départemental d'Eure-et-Loir	28 : Stéphanie COUTEL, Conseillère départementale Eure-et-Loir
36 : Marc FLEURET Président du Conseil départemental de l'Indre	36 : Gérard MAYAUD Vice-président du Conseil départemental de l'Indre
37 : Cécile CHEVILLARD Vice-présidente en charge de politique du handicap – Conseil départemental d'Indre-et-Loire	37 : Geneviève GALLAND Déléguée Personnes âgées Conseil départemental d'Indre-et-Loire
41 : Monique GIBOTTEAU 3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente chargée de la Solidarité, de l'autonomie, du handicap et des aides à domicile - Conseil départemental du Loir-et-Cher	41 : Bruno HARNOIS Conseiller départemental Loir-et-Cher
45 : Christian BRAUX Vice-président Conseil départemental du Loiret	45 : Corinne MELZASSARD Conseillère départementale Loiret

Trois représentants des groupements de communes :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Fabien VERDIER Président Grand Châteaudun	Dominique SOULET Conseiller communautaire Chartres Métropole
Gil AVEROUS Président Châteauroux Métropole	Gérard SANTOSUOSSO Vice-président CA Bourges Plus
Florent MONTILLOT Conseiller communautaire Orléans Métropole	Catherine de METZ Vice-présidente Communauté de communes giennaises

Trois représentants des communes :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Valérie MARTIN Maire de Lorris (45)	Etienne ROUAULT Maire de Champhol (28)
Marie ALLAIRE Adjoint au maire d'Olivet (45)	Isabelle SENECHAL Maire de Saint-Laurent-en-Gâtines (37)
Nicolas NAULEAU Maire de Culan (18)	Eric BARDET Maire de Prunay-Cassereau (41)

**ARTICLE 3** : Le 2<sup>ème</sup> collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 16 membres :

Huit représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Christine BAISSIN Responsable de la région Centre-Val de Loire AIDES	Catherine AUMOND Présidente régionale Centre-Val de Loire AIDES
Jeanne BUARD Déléguée AFSEP	Hubert JOUOT Membre de l'URAF
Jean-Claude BOURQUIN Président UFC Que Choisir	Martine BRODARD Représentante des usagers UFC Que Choisir
Elisabeth DEMEULEMEESTER URAF Centre-Val de Loire	Solange VANIER Présidente de l'Udaf de Loir-et-Cher URAF
Gérard CHABERT Représentant du Conseil APF 37	Pascal MORANDI Délégué National Région Centre-Val de Loire Vie Libre
Dominique BEAUCHAMP Présidente Touraine France Alzheimer	En attente de désignation
Jean de MONTCHALIN Président UNAPEI Centre-Val de Loire	Sylvie PELLETIER Vice-présidente Fédération Familles Rurales d'Eure-et-Loir

Jean-Marie AUROUZE Délégué régional Centre-Val de Loire UNAFAM	Véronique VAN HULLEBUS Administratrice Fédération des Aveugles et des Amblyopes Val de Loire
--	---

Quatre représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
28 Michèle TROUTOT Génération Mouvement / Les aînés ruraux	18 En attente de désignation
36 Marie-Madeleine LANGLOIS-JOUAN Union des retraités de la CFTD 36	41 Marc PALLUAUD CDCA 41
37 Jocelyne ROUSSEAU Union Territoriale des Retraités CFTD	37 Patrick SORAIS Président de Sport Santé du Pays Chinonais
45 Pascal ADAM Syndicat UNSA Retraités	45 En attente de désignation

Quatre représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

Titulaires	Suppléants
28 Nicolas BORNE APEDAEL 28	18 En attente de désignation
36 Denise ROSA-ARSENE Déléguée-adjointe UNAFAM 36	41 Emmanuelle RENSON – RAVELOSON Directrice du service régional de l'AFM Téléthon
37 Jacques BIRINGER CDCA 37	37 En attente de désignation

45 Marc GERBEAUX Sésame Autisme 45	45 – Anaïs ROBIN Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI)
--	--

**ARTICLE 4 :** Le 3<sup>ème</sup> collège est composé des présidents des conseils territoriaux de santé (CTS) ou de leur représentant. Il comprend 6 membres :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Philippe DOLIVET Président du CTS 18	Carine PESCHARD Vice-Présidente du CTS 18
Martine VANDERMEERSCH Présidente du CTS 28	En attente de désignation
Dr Hervé MIGNOT Président du CTS 36	Hervé STIPETIC Vice-Président du CTS 36
Pascal OREAL Président du CTS 37	Abdelkabire ESSALHI Représentant du CTS 37
Laure JACQUES-FELIX-ALEXANDRE 1ère Vice-présidente du CTS 41	Flore PULLIERO-VITEZ 2ème Vice-présidente du CTS 41
Frédérique VARIN Présidente du CTS 45	Marie-Thérèse PINCELOUP Vice-présidente du CTS 45

**ARTICLE 5 :** Le 4<sup>ème</sup> collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 10 membres :

Cinq représentants des organisations syndicales de salariés :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Habiba AZOUZI Représentante CFDT	Martine FLACHER Retraitée Cadre Direction générale des Finances Publiques CFDT
Philippe BALIN Réfèrent Handicap à l'Union régionale Centre – CFE-CGC	Kristof COLLIOT Responsable communication CFE-CGC

Sophie BROUTIN Représentante CFTC	Denis MAIQUES Représentant CFTC
Sylvie BERTUIT Représentante CGT	Cécile HUBERT Représentante CGT
Alexandre ROBERT Représentant FO Région Centre	Mélanie LOTIGIE Représentante FO Région Centre

Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Cécile ANNOOT Avocate CPME	En attente de désignation CPME
Charles COUTE Représentant MEDEF Centre-Val de Loire	Annie MORDANT Représentante MEDEF Centre-Val de Loire
Dr Elisabeth LEMAURE Docteur en pharmacie U2P	Dr François BLANCHECOTTE Biologiste médical U2P

Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Christian CHILLOU UNAPL, Médecin biologiste	Dr Paul PHU UNAPL, Médecin urgentiste

Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Jacques NAULET Représentant de la FNSEA	Mireille BINET Représentante de la FNSEA

**ARTICLE 6** : Le 5<sup>ème</sup> collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 6 membres :

Deux représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Pascale NEVEU Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Santé Habitat	André REMBERT Président de l'Arpep
Francis GEST La Croix Rouge	Sophie VACHER Conseillère technique URIOPSS

Un représentant de la caisse d'assurance et de retraite et de la santé au travail :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléant</b>
Valérie BEAUDOIN Sous-directrice action sociale, accès aux droits et partenariats à la CARSAT CVL	Christelle ARCHAMBAULT Attachée de Direction de l'Action sociale à la CARSAT CVL

Un représentant des caisses d'allocations familiales :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Caroline BLOT Administratrice CAF 45	Myriame TOURET Administrateur CAF 45

Un représentant de la mutualité française :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Rose-Marie MINAYO Présidente Mutualité française Centre-Val de Loire	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Le directeur d'organisme, représentant au niveau régional, les régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Catherine PELLETIER Directrice CPAM du Loiret, DCGDR	Dr Pascal NICOLLE Médecin Conseil du DRSM par intérim

**ARTICLE 7** : Le 6<sup>ème</sup> collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 10 membres :

Deux représentants des services de santé scolaire et universitaire :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Dr Sylvie ANGEL Médecin de l'Education Nationale	En attente de désignation
Isabelle MEYER Infirmière conseillère technique de Monsieur le Recteur	Lydie ODION Infirmière conseillère technique départementale (45)

Deux représentants des services de santé au travail :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Thierry LESTURGEON Directeur SISTEL 28	Bruno ANTOINET Directeur CIHL 45
Rodolphe CARVALHO Directeur AISMT 36	En attente de désignation

Deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Romarc GUYON Directeur général adjoint de la citoyenneté et de la cohésion sociale du Loiret	Nathalie LOISEAU HUBERT Puéricultrice
Docteur Adélaïde SERGENT Médecin PMI du Loiret	Valérie BLONTROCK Cadre de santé PMI du Loiret

Deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Dr Ken HAGUENOER Centre régional du dépistage des cancers	Dr Robert COURTOIS CHU Tours
Fabienne ATAKPA Coordinatrice Ireps/FRAPS	Jacqueline MANSOURIAN Dialogue Autisme

Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Céline LECLERC Directrice de l'ORS	Pauline NOEL Directrice du Creai

Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation

**ARTICLE 8** : Le 7<sup>ème</sup> collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 37 membres :

Cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins 3 présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Agnès HUBERT-JOUANNEAU Déléguée Régionale permanente FHF Centre-Val de Loire	En attente de désignation
Pierre BEST Directeur du Centre Hospitalier de Chartres	Rémi FAUQUEMBERGUE Directeur du Centre Hospitalier de Bourges

Pr. Laurent MEREGHETTI Président de la CME du CHU de Tours	Pr Régis HANKARD Président de la CME du CHU d'Orléans
Dr Rémy TOKO NZUNGU Président de la CME du Centre Hospitalier Henry Hey à Bonneval	Dr Maher AYZOUKI Président de CME de l'Établissement Public de Santé Mentale Georges Daumézon
Dr Luc DALMASSO Président de CME du Centre Hospitalier de Blois	Dr Gilbert MEKONDJI Président de la CME du Centre Hospitalier de Châteauroux

Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins 1 président de commission médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Christophe ALFANDARI Président du Directoire NCT	Christelle QUERCY Déléguée régionale FHP Val de Loire – Océan
Dr Gilles ASPE Président de CME pôle Santé Mentale La Confluence à Saint-Cyr en Val	Dr Olivier BAERT Anesthésiste réanimateur Pôle Oréliance

Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins 1 président de commission médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Emmanuel CIROT Pharmacien gérant PUI et Président de CME Centre Bois Gibert VYV 3 Centre-Val De Loire	Ellen COULANGE Directrice de l'Hospitalet
Jean VILLETTE Directeur CSSR La Ménaudière	Thomas MARTIN Directeur général adjoint VYV 3 Centre-Val de Loire

Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :

Titulaire	Suppléant
Tony-Marc CAMUS Directeur général adjoint de HUMENSIA	David GUYERE Directeur LNA Santé HAD Val de Loire

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Aude BRARD Directrice adjointe de l'URIOPSS Centre	Marcel HARTMANN Président de l'URIOPSS Centre
Vincent POUMEROL Directeur régional – CVDL LADAPT	Hervé LEBLANC Directeur ESRP Louis Gatignon Association Ambroise Croizat
Delphine NATU Directrice Foyer « Gérard VIVIEN »	Marie-Cécile FOURNIER Directrice Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse
Gilles GAILLARD Président PEP 45	Thierry WITTNER Directeur de l'Apajh 41

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
En attente de désignation	Audrey GAINARD Déléguée Départementale – SYNERPA 45
Mathilde LEYLE Conseillère technique – URIOPSS Centre	En attente de désignation
Maïwenn THOER-LE-BRIS Déléguée permanente médico-sociale à la FHF Centre-Val de Loire	Marc PENTECOUTEAU Directeur de l'EHPAD – SSIAD Les Genets
Enguerran LLORENS Directeur Ets Fondation Léopold Bellan	Véronique DUFRESNE Directrice Association Beauce Val Service

Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Laurent GIANGRECO Président du comité régional de l'association Addictions France	Marie-Paul FROMENT-LEGRAS Présidente de la Fédération des acteurs de la solidarité du Centre-Val de Loire

Un représentant parmi les responsables des centres de santé et des maisons de santé implantés dans la région :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Woodlyne BAZELAIS Co-Présidente de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé – Centre-Val de Loire	Delphine RUBE Présidente de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé – Centre-Val de Loire

Un représentant des CPTS implantées dans la région :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Bertrand JOSEPH Président de la CPTS Sud 28	Dr Sylvaine LE LIBOUX Présidente de la CPTS Boischaud Nord

Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant de médecins responsables d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Pr Saïd LARIBI Chef du Département de Médecine d'Urgence Urgences - SAMU 37 – SMUR CHU de Tours	Dr Véronique JULIE Chef du service SAMU-SMUR-CESU CH de Dreux

Un représentant des transporteurs sanitaires :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Pascal BARTHES Responsable des Ambulances Barthes-Jussieu Secours Tours	Stéphane ENGEL Président ATSU 45

Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Colonel hors classe Michaël BRUNEAU Directeur départemental SDIS du Cher	Contrôleur Général Christophe FUCHS Directeur départemental SDIS du Loiret

Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation

Six représentants des unions régionales des professionnels de santé :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Dr Didier HUGUET Fédération des URPS CVL URPS Pharmaciens	Françoise GUEGAN URPS Pharmaciens
Dr Florence DOURY-PANCHOUT Vice-présidente de l'URPS Médecins libéraux - URPS Médecins	Dr André THES Fédération des URPS CVL URPS Médecins
Dr Dominique ENGALENC Fédération des URPS CVL URPS Médecins	Dr Pierre BIDAUT Fédération des URPS CVL URPS Médecins
Morgan COLAS Fédération des URPS CVL URPS Masseurs-KINES	Philippe JAUBERTIE Fédération des URPS CVL URPS Masseurs-KINES
Flore CHALANSON Fédération des URPS CVL URPS Orthophonistes	En attente de désignation
Christine GOIMBAULT Fédération des URPS CVL URPS Infirmiers	Pierre CHARPENTIER Fédération des URPS CVL URPS Infirmiers

Un représentant de l'Ordre des médecins :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Nathalie GERVAISE Endocrinologue - Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre	Dr Patrick PETIT Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre

Un représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Camille BARTOLOMEU Présidente du Syndicat de médecine générale du Centre - Val de Loire - GRACE-IMG	Camille DAVID Secrétaire du Syndicat de médecine générale du Centre-Val de Loire - GRACE-IMG

Un représentant du ministère de la défense

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Pierre-Antoine RENOULT Médecin en chef 14ème CMA de Tours	Dr Adrien ZAGARI Médecin en chef 14ème CMA de Tours

Deux représentants parmi les responsables de DAC :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Philippe ADAM-RODRIGUEZ Directeur DAC 41	Denis BOMPAS Directeur DAC 45
Delphine DIF-THIERY Directrice DAC 36	Marie-Sophie GAUDOUEN Directrice DAC 37

**ARTICLE 9** : Le 8<sup>ème</sup> collège est composé de personnalités qualifiées. Il est composé de 2 membres :

<b>Titulaires</b>
Pr Emmanuel RUSCH Professeur responsable du Laboratoire de santé publique et de promotion de la santé à la Faculté de médecine de Tours

Dr Béatrice BIRMELE  
Médecin, CHRU de Tours – Hôpital Bretonneau

ARTICLE 10 : Sont appelés à siéger, avec voix consultative, aux travaux de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

- le Préfet de région ;
- le Président du Conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire ;
- le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- les chefs de services de l'État en région Centre-Val de Loire
- le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours ;
- un Membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général ;
- un Administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole ;
- le Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre ou son représentant.

ARTICLE 11 : L'arrêté n° 2025-DSTRAT-027 en date du 31 juillet 2025 est abrogé.

ARTICLE 12 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

FAIT A ORLEANS, le 10 octobre 2025  
La directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Centre-Val de Loire,  
Signé : Clara DE BORT

ARRETE N° 2025-DSTRAT-029

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-10-10-00002

Arrêté n° 2025-DSTRAT-030 relatif à la  
composition des commissions de la CRSA

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE  
DIRECTION DE LA STRATEGIE**

**ARRETE**

relatif à la composition des commissions de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** le Code de la santé publique, notamment son article L. 1432-4,

**VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021, relatif à la composition et au fonctionnement de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

**VU** le décret du 07 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015, adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

**VU** le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010, portant création des Agences régionales de santé,

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

**VU** l'arrêté n°2025-DSTRAT-028 en date du 31 juillet 2025, relatif à la composition de la conférence régionale de santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

**VU** l'instruction ministérielle n° SG/Pôle Santé-ARS/2021/132 du 22 juin 2021, relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de santé et de l'autonomie.

### **ARRETE**

ARTICLE 1 : La Commission permanente est composée des membres cités dans l'annexe 1 du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La Commission spécialisée « Organisation des soins » est composée des membres cités dans l'annexe 2 du présent arrêté.

ARTICLE 3 : La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » est composée des membres cités dans l'annexe 3 du présent arrêté.

ARTICLE 4 : La Commission spécialisée « Prévention » est composée des membres cités dans l'annexe 4 du présent arrêté.

ARTICLE 5 : La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » est composée des membres cités dans l'annexe 5 du présent arrêté.

ARTICLE 6 : L'arrêté n°2025-DSTRAT-028 en date du 31 juillet 2025 est abrogé.

ARTICLE 7 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

FAIT A ORLEANS, le 10 octobre 2025  
La directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Centre-Val de Loire  
Signé : Clara DE BORT

ARRETE N°2025-DSTRAT-030

## ANNEXE 1

### Composition de la commission permanente de la CRSA Centre-Val de Loire

<b>Président de la Commission permanente</b>
Pr. Emmanuel RUSCH Président de la CRSA

<b>Vice-présidents de la Commission permanente</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Tony-Marc CAMUS Président de la CSOS	Laurent MEREGHETTI Vice-président de la CSOS
Aude BRARD Présidente de la CSMS	En attente de désignation
Céline LECLERC Présidente de la CSP	Jean-Claude BOURQUIN Vice-Président de la CSP
Dominique BEAUCHAMP Présidente de la CSDU	Martine VANDERMEERSCH Vice-présidente de la CSDU

Le 1<sup>er</sup> collège (collectivités territoriales) est représenté par 2 membres :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Sylvie DUBOIS Vice-présidente déléguée à la Santé et à la prévention Conseil régional Centre-Val de Loire	Magali SAUTREUIL Présidente de la Commission Territoire, Agriculture, Alimentation
Monique GIBOTTEAU 3 <sup>ème</sup> Vice-présidente chargée de la Solidarité, de l'autonomie, du handicap, et des aides à domicile -Conseil départemental du Loir-et- Cher	Bruno HARNOIS Conseiller départemental Loir-et-Cher

Le 2<sup>e</sup> collège (représentants d'usagers des services de santé ou médico-sociaux)  
est représenté par 2 membres :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Christine BAISSIN Responsable de la région Centre- Val de Loire AIDES	Catherine AUMOND Présidente régionale Centre-Val de Loire AIDES

Denise ROSA-ARSENE Déléguée-adjointe UNAFAM 36	Emmanuelle RENSON-RAVELOSON Directrice du Service régional de l'AFM Téléthon
---	--

Le 3<sup>ème</sup> collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Dr Hervé MIGNOT Président du CTS 36	Hervé STIPETIC Vice-président du CTS 36

Le 4<sup>ème</sup> collège (partenaires sociaux) est représenté par 2 membres :

Titulaire	Suppléant
Habiba AZOUZI Représentante CFDT	Martine FLACHER Retraitée Cadre Direction générale des Finances Publiques CFDT
Dr Elisabeth LEMAURE Docteur en pharmacie U2P	Dr François BLANCHECOTTE Biologiste médical U2P

Le 5<sup>ème</sup> collège (cohésion et la protection sociales) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Francis GEST La Croix Rouge	Sophie VACHER Conseillère technique URIOPSS Centre

Le 6<sup>ème</sup> collège (prévention et éducation pour la santé) est représenté par 2 membres :

Titulaire	Suppléant
Dr Ken HAGUENOER Centre régional du dépistage des cancers	Dr Robert COURTOIS CHU Tours
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 7<sup>ème</sup> collège (offreurs des services de santé) est représenté par 4 membres, dont au moins 1 représentant des professionnels du système de santé et 1 représentant des gestionnaires des établissements et services de santé et médico-sociaux :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Woodlyne BAZELAIS Co-présidente de la fédération des Maisons et pôles de santé Centre-Val de Loire	Delphine RUBE Présidente de la fédération des Maisons et pôles de santé Centre-Val de Loire
Agnès HUBERT-JOUANNEAU Déléguée Régionale permanente FHF Centre-Val de Loire	En attente de désignation
Philippe ADAM-RODRIGUEZ Directeur DAC 41	Denis BOMPAS Directeur DAC 45
Vincent POUMEROL Directeur régional - CVDL LADAPT	Hervé LEBLANC Directeur ESRP Louis Gatignon Association Ambroise Croizat

Le 8<sup>ème</sup> collège (personnalités qualifiées) est représenté par 1 membre :

<b>Titulaire</b>
Dr Béatrice BIRMELE Médecin, CHRU de Tours – Hôpital Bretonneau

## ANNEXE 2

### Composition de la Commission spécialisée « Organisation des soins » de la CRSA Centre-Val de Loire

Le 1<sup>er</sup> collège (collectivités territoriales) est représenté par 4 membres :

Un représentant de la région :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Sylvie DUBOIS Vice-présidente déléguée à la Santé et à la prévention Conseil régional Centre-Val de Loire	Magali SAUTREUIL Présidente de la commission Territoires, Agriculture, Alimentation

Un représentant des départements :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Monique GIBOTTEAU 3 <sup>ème</sup> Vice-présidente chargée de la Solidarité, de l'autonomie, du handicap et des aides à domicile Conseil départemental Loir-et-Cher	Bruno HARNOIS Conseil départemental Loir-et-Cher

Un représentant des groupements de communes :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Gil AVEROUS Président Châteauroux Métropole	Gérard SANTOSUOSSO Vice-président CA Bourges Plus

Un représentant des communes :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Valérie MARTIN Maire de Lorris (45)	Etienne ROUAULT Mairie de Champhol (28)

Le 2<sup>ème</sup> collège (représentants des usagers) est représenté par 4 membres :

Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Jeanne BUARD Déléguée AFSEP	Hubert JOUOT Membre de l'URAF
Dominique BEAUCHAMP France Alzheimer 37	En attente de désignation

Un représentant des associations de retraités et personnes âgées :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant des associations de personnes handicapées :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 3<sup>ème</sup> collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 1 membre :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Hervé MIGNOT Président du CTS 36	Hervé STIPETIC Vice-Président du CTS 36

Le 4<sup>ème</sup> collège (partenaires sociaux) est représenté par 6 membres :

Trois représentants des organisations syndicales de salariés :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Habiba AZOUZI Représentante CFDT	Martine FLACHER Retraitée Cadre Direction générale des Finances Publiques CFDT
Alexandre ROBERT Représentant FO Région Centre	Mélanie LOTIGIE Représentante FO Région Centre
Philippe BALIN Référént Handicap à l'Union régional Centre CFE-CGC	Kristof COLLIOT Responsable communication CFE-CGC

Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Charles COUTE Représentant du MEDEF Centre-Val de Loire	Annie MORDANT Représentante du MEDEF Centre- Val de Loire

Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Christian CHILLOU UNAPL, Médecin biologiste	Dr Paul PHU UNAPL, Médecin urgentiste

Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Jacques NAULET Représentant de la FNSEA	Mireille BINET Représentante de la FNSEA

Le 5<sup>ème</sup> collège (cohésion et protection sociales) est représenté par 2 membres :

Un représentant de la mutualité française :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Rose-Marie MINAYO Présidente Mutualité française Centre-Val de Loire	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Le directeur d'organisme, représentant au niveau régional, les régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Catherine PELLETIER Directrice CPAM du Loiret, DCGDR	Dr Pascal NICOLLE Médecin conseil du DRSM par intérim

Le 6<sup>ème</sup> collège (prévention et éducation pour la santé) est représenté par 2 membres :

Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Ken HAGUENOER Centre régional du dépistage des cancers	Dr Robert COURTOIS CHU Tours

Un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Céline LECLERC Directrice ORS	Pauline NOEL Directrice du Creai

Le 7<sup>ème</sup> collège (offreurs des services de santé) est représenté par 25 membres :

Cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Agnès HUBERT-JOUANNEAU Déléguée Régionale permanente FHF Centre-Val de Loire	En attente de désignation
Pierre BEST Directeur du Centre Hospitalier de Chartres	Rémi FAUQUEMBERGUE Directeur du Centre Hospitalier de Bourges
Pr. Laurent MEREGHETTI Président de la CME du CHRU de Tours	Pr Régis HANKARD Président de la CME du CHU d'Orléans
Dr Rémy TOKO NZUNGU Président de CME du Centre Hospitalier Henry Hey à Bonneval	Dr Maher AYZOUKI Président de CME de l'Etablissement Public de Santé Mentale Georges Daumézon
Dr Luc DALMASSO Président de CME du Centre Hospitalier de Blois	Dr Gilbert MEKONDJI Président de la CME du Centre Hospitalier de Châteauroux

Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de commission médicale d'établissement :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Christophe ALFANDARI Président du directoire NCT	Christelle QUERCY Déléguée régionale FHP Val de Loire-Océan
Dr Gilles ASPE Président CME pôle Santé Mentale La Confluence à Saint-Cyr-sur-Loire	Dr Olivier BAERT Anesthésiste réanimateur Pôle Oréliance

Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Emmanuel CIROT Pharmacien gérant PUI et Président de CME Centre Bois Gibert VYV 3 Centre-Val De Loire	Ellen COULANGE Directrice de l'Hospitalet
Jean VILLETTE Directeur CSSR Le Ménaudière	Thomas MARTIN Directeur général adjoint VYV 3 Centre-Val de Loire

Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Tony-Marc CAMUS Directeur général adjoint de HUMENSIA	David GUYERE Directeur LNA Santé HAD Val de Loire

Un représentant parmi les responsables des centres de santé et de maisons de santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Woodlyne BAZELAIS Co-Présidente de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé - Centre-Val de Loire	Delphine RUBE Présidente de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé – Centre-Val de Loire

Un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Bertrand JOSEPH Président de la CPTS Sud 28	Dr Sylvaine LE LIBOUX Présidente de la CPTS Boischaux Nord

Un représentant des dispositifs d'appui à la coordination mentionnés aux articles L.6327-2 et L.6327-3 :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Philippe ADAM-RODRIGUEZ Directeur DAC 41	Denis BOMPAS Directeur DAC 45

Un représentant des associations de permanence de soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation

Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Pr Saïd LARIBI Chef du département de médecine d'urgence Urgences-Samu 37-SMUR, CHU de Tours	Dr Véronique JULIE Chef du service SAMU SMUR CESU CH de Dreux

Un représentant des transporteurs sanitaires :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Pascal BARTHES Responsable des Ambulances Barthes-Jussieu Secours Tours	Stéphane ENGEL Président ATSU 45

Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Colonel Hors-Classe Michaël BRUNEAU Directeur Départemental SDIS du Cher	Contrôleur Général Christophe FUCHS Directeur Départemental SDIS du Loiret

Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation

Quatre membres des unions régionales des professionnels de santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Christine GOIMBAULT Fédération des URPS CVL URPS Infirmiers	Pierre CHARPENTIER Fédération des URPS CVL URPS Infirmiers
Dr Dominique ENGALEC Fédération des URPS CVL URPS Médecins	Dr Pierre BIDAUT Fédération des URPS CVL URPS Médecins
Morgan COLAS URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	Philippe JAUBERTIE URPS Masseurs-Kinésithérapeutes
Dr Didier HUGUET URPS Pharmaciens	Françoise GUEGAN URPS Pharmaciens

Un représentant de l'Ordre des médecins :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Nathalie GERVAISE Endocrinologue - Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre	Dr Patrick PETIT Radiologue - Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre

Un représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Camille BARTOLOMEU Présidente du Syndicat de médecine générale du Centre-Val de Loire- GRACE-IMG	Camille DAVID Secrétaire du Syndicat de médecine générale du Centre-Val de Loire - GRACE-IMG

Un représentant du ministère de la Défense

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Pierre-Antoine RENOULT Médecin en chef 14ème CMA de Tours	Dr Adrien ZAGARI Médecin en chef 14ème CMA de Tours

Deux membres issus de la commission spécialisée prises en charge et accompagnements médico-sociaux sont appelés à siéger au sein de la commission spécialisée organisation des soins :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
En attente de désignation	En attente de désignation
Pascale NEVEU Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Santé Habitat	André REMBERT Président de l'Arpep

**ANNEXE 3**  
**Composition de la Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux »  
de la CRSA Centre-Val de Loire**

Le 1<sup>er</sup> collège (collectivités territoriales) est représenté par 5 membres :

Un représentant de la région :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Michèle BONTHOUX Présidente de la commission Santé, Formations Sanitaires et Sociales, Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation Egalité Solidarité	Romain MERCIER Conseiller régional du Centre-Val de Loire

Deux représentants des départements :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monique GIBOTTEAU 3 <sup>ème</sup> Vice-présidente chargée de la Solidarité, de l'autonomie, du handicap, et des aides à domicile Conseil départemental du Loir-et-Cher	Bruno HARNOIS Conseiller départemental Loir-et-Cher
Evelyne LEFEBVRE 6 <sup>ème</sup> Vice-présidente du Conseil départemental d'Eure-et-Loir	Stéphanie COUTEL Conseillère départementale Eure-et-Loir

Un représentant des groupements de communes :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Florent MONTILLOT Conseiller communautaire Orléans Métropole	Catherine de METZ Vice-présidente Communauté de communes giennaises

Un représentant des communes :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
En attente désignation	En attente de désignation

Le 2<sup>ème</sup> collège (représentants des usagers) est représenté par 6 membres :

Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jean-Marie AUROUZE Délégué régional Centre-Val de Loire UNAFAM	Véronique VAN HULLEBUS Administratrice Fédération des Aveugles et des Amblyopes Val de Loire
Dominique BEAUCHAMP Présidente Touraine France Alzheimer	En attente désignation

Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jocelyne ROUSSEAU Union Territoriale des Retraités CFDT 37	Patrick SORAIS Président de Sport Santé du Pays Chinonais
En attente de désignation	En attente de désignation

Deux représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Marc GERBEAUX Sésame Autisme 45	Anaïs ROBIN Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI)
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 3<sup>ème</sup> collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 1 membre :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Pascal OREAL Président du CTS 37	Abdelkabire ESSALHI Représentant du CTS 37

Le 4<sup>ème</sup> collège (partenaires sociaux) est représenté par 4 membres :

Un représentant des organisations syndicales de salariés :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Philippe BALIN Référent Handicap à l'Union régionale Centre CFE-CGC	Kristof COLLIOT Responsable communication CFE-CGC

Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Cécile ANNOOT Avocate CPME	En attente de désignation CPME

Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Christian CHILLOU UNAPL, Médecin biologiste	Dr Paul PHU UNAPL, Médecin urgentiste

Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Jacques NAULET Représentant de la FNSEA	Mireille BINET Représentante de la FNSEA

Le 5<sup>ème</sup> collège (cohésion et protection sociales) est représenté par 2 membres :

Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Pascale NEVEU Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Santé Habitat	André REMBERT Président de l'Arpep

Un représentant de la mutualité française :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Rose-Marie MINAYO Présidente Mutualité française Centre	Olivier BASIRE Directeur Mutualité française Centre

Le 7<sup>ème</sup> collège (offreurs des services de santé) est représenté par 10 membres :

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Aude BRARD Directrice adjointe de l'URIOPSS Centre	Marcel HARTMANN Président de l'URIOPSS Centre
Vincent POUMEROL Directeur régional - CVDL LADAPT	Hervé LEBLANC Directeur ESRP Louis Gatignon Association Ambroise Croizat
Delphine NATU Directrice Foyer « Gérard VIVIEN »	Marie-Cécile FOURNIER Directrice Fondation d'Aligre et Marie- Thérèse
Gilles GAILLARD Président des PEP 45	Thierry WITTNER Directeur de l'Apajh 41

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
En attente de désignation	Audrey GAINARD Déléguée Départementale – SYNERPA 45
Mathilde LEYLE Conseillère technique – URIOPSS Centre	En attente de désignation
Maiwenn THOER-LE-BRIS Déléguée permanente médico-sociale de la FHF Centre-Val de Loire	Marc PENTECOUTEAU Directeur de l'EHPAD – SSIAD Les Genets
Enguerran LLORENS Directeur Ets Fondation Léopold Bellan	Véronique DUFRESNE Directrice Association Beauce Val Service

Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Laurent GIANGRECO Président du comité régional d'Addictions France	Marie-Paul FROMENT-LEGRAS Présidente de la Fédération des acteurs de la solidarité du Centre-Val de Loire

Un membre des unions régionales des professionnels de santé ayant la qualité de médecin :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Florence DOURY-PANCHOUT Vice-présidente de l'URPS Médecins libéraux URPS Médecins	Dr André THES Fédération des URPS CVL URPS Médecins

Deux membres issus de la commission spécialisée organisation des soins sont appelés à siéger au sein de la commission spécialisée prises en charge et accompagnements médico-sociaux :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Tony-Marc CAMUS Directeur général adjoint de HUMENSIA	David GUYERE Directeur LNA Santé HAD Val de Loire
Agnès HUBERT-JOUANNEAU Déléguée régionale permanente FHF Centre-Val de Loire	En attente de désignation

**ANNEXE 4**  
**Composition de la Commission spécialisée « Prévention »**  
**de la CRSA Centre-Val de Loire**

Le 1<sup>er</sup> collège (collectivités territoriales) est représenté par 5 membres :

Un représentant de la région :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Estelle COCHARD Conseillère régionale déléguée du Centre-Val de Loire	Julie FERRON Conseillère régionale du Centre-Val de Loire

Deux représentants des départements :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Evelyne LEFEBVRE 6 <sup>ème</sup> Vice-présidente du Conseil départemental d'Eure-et-Loir	Stéphanie COUTEL Conseillère départementale Eure-et-Loir
En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant des groupements de communes :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Gil AVEROUS Président Châteauroux Métropole	Gérard SANTOSUOSSO Vice-président CA Bourges Plus

Un représentant des communes :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 2<sup>ème</sup> collège (représentants des usagers) est représenté par 6 membres :

Quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Christine BAISSIN Responsable de la région Centre-Val de Loire AIDES	Catherine AUMOND Présidente régionale Centre-Val de Loire AIDES
Gérard CHABERT Représentant APF 37	Pascal MORANDI Délégué national région Centre-Val de Loire Vie Libre
Jean-Claude BOURQUIN Président UFC Que Choisir	Martine BRODARD Représentante des usagers UFC Que Choisir
Elisabeth DEMEULEMEESTER URAF Centre-Val de Loire	Solange VANIER Présidente de l'UDAF de Loir-et-Cher URAF

Un représentant des associations de retraités et personnes âgées :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Jocelyne ROUSSEaux Union Territoriale des Retraités CFDT 37	Patrick SORAIS Président Sport Santé du Pays Chinonais

Un représentant des associations de personnes handicapées :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 3<sup>ème</sup> collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 1 membre :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Frédérique VARIN Présidente du CTS 45	Marie-Thérèse PINCELOUP Vice-présidente du CTS 45

Le 4<sup>ème</sup> collège (partenaires sociaux) est représenté par 4 membres :  
Un représentant des organisations syndicales de salariés :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Philippe BALIN Référént Handicap à l'Union régionale Centre CFE-CGC	Kristof COLLIOT Responsable communication CFE-CGC

Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Charles COUTE Représentant du MEDEF Centre-Val de Loire	Annie MORDANT Représentante du MEDEF Centre- Val de Loire

Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et  
des professions libérales :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Christian CHILLOU UNAPL, Médecin biologiste	Dr Paul PHU UNAPL, Médecin urgentiste

Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Jacques NAULET Représentant de la FNSEA	Mireille BINET Représentante de la FNSEA

Le 5<sup>ème</sup> collège (cohésion et protection sociales) est représenté par 4 membres :

Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la  
précarité :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Francis GEST La Croix-Rouge	Sophie VACHER Conseillère technique URIOPSS Centre

Un représentant de la caisse d'assurance et de retraite et de la santé au travail, au titre de l'assurance vieillesse :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Valérie BEAUDOIN Sous-directrice action sociale, accès aux droits et partenariats de la CARSAT CVL	Christelle ARCHAMBAULT Attachée de Direction de l'Action sociale à la CARSAT CVL

Un représentant des caisses d'allocations familiales :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Caroline BLOT Administratrice CAF 45	Myriame TOURET Administrateur CAF 45

Un représentant de la mutualité française :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Rose-Marie MINAYO Présidente de la Mutualité française Centre	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Le 6<sup>ème</sup> collège (prévention et éducation pour la santé) est représenté par 6 membres:

Un représentant des services de santé scolaire et universitaire :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Sylvie ANGEL Médecin de l'Education Nationale	En attente de désignation

Un représentant des services de santé au travail :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Rodolphe CARVALHO Directeur AISMT 36	En attente de désignation

Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Docteur Adélaïde SERGENT Médecin de PMI du Loiret	Valérie BLONTROCK Cadre de santé de PMI du Loiret

Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Ken HAGUENOER Centre régional du dépistage des cancers	Dr Robert COURTOIS CHU Tours

Un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Céline LECLERC Directrice de l'ORS	Pauline NOEL Directrice du Creai

Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 7<sup>ème</sup> collège (offreurs des services de santé) est représenté par 4 membres :

Un représentant mentionné au a) b) c) ou d) du collège des offreurs de santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Docteur Rémy TOKO NZUNGU Président de la CME du Centre Hospitalier Henry Hey à Bonneval	Docteur Maher AYZOUKI Président de la CME de l'EPSM Georges Daumézon

Un représentant mentionné au e) ou f) du collège des offreurs de santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Maiwenn THOER-LE-BRIS Déléguée permanente médico- sociale FHF Centre-Val de Loire	Marc PENTECOUTEAU Directeur de l'EHPAD – SSIAD Les Genets

Deux membres des unions régionales des professionnels de santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Flore CHALANSON Fédération des URPS CVL URPS Orthophonistes	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

**ANNEXE 5**  
**Composition de la commission spécialisée**  
**« Droits des usagers du système de santé »**  
**de la CRSA Centre-Val de Loire**

Le 1<sup>er</sup> collège (collectivités territoriales) est représenté par 1 membre :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 2<sup>ème</sup> collège (représentants des usagers) est représenté par 7 membres :

Trois représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Elisabeth DEMEULEMEESTER URAF Centre-Val de Loire	Solange VANIER Présidente de l'Udaf de Loir-et- Cher - URAF
Dominique BEAUCHAMP Présidente Touraine France Alzheimer	En attente de désignation
Jean de MONTCHALIN Président UNAPEI Centre-Val de Loire	Sylvie PELLETIER Vice-présidente Fédération Famille Rurale d'Eure- et-Loir

Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Pascal ADAM Membre du syndicat UNSA retraités	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

Deux représentants des associations de personnes handicapées :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Marc GERBEAUX Sésame Autisme 45	Anaïs ROBIN Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI)

En attente de désignation	En attente de désignation
---------------------------	---------------------------

Le 3<sup>ème</sup> collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 2 membres :

Titulaire	Suppléant
Martine VANDERMEERSCH Présidente du CTS 28	En attente de désignation
Philippe DOLIVET Président du CTS 18	Carine PESCHARD Vice-présidente du CTS 18

Le 4<sup>ème</sup> collège (partenaires sociaux) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Cécile ANNOOT Avocate CPME	En attente de désignation CPME

Le 5<sup>ème</sup> collège (cohésion et protection sociale) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Pascale NEVEU Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Santé Habitat	André REMBERT Président de l'Arpep

Le 6<sup>ème</sup> collège (prévention et éducation pour la santé) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Fabienne ATAKPA Coordinatrice Ireps/FRAPS	Jacqueline MANSOURIAN Dialogue Autisme

Le 7<sup>ème</sup> collège (offreurs des services de santé) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Vincent POUMEROL Directeur régional - CVDL LADAPT	Hervé LEBLANC Directeur ESRP Louis Gatignon Association Ambroise Croizat

ARS Centre-Val de Loire - Délégation  
départementale du Cher

R24-2025-10-08-00003

Arrêté n°2025-DD18-PPSMS-CSU-0019 modifiant  
la composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier de Sancerre  
dans le Cher

**ARRETE**

modifiant la composition nominative du conseil de surveillance  
du centre hospitalier de Sancerre dans le Cher

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

**VU** la décision n° 2024-DG-DS18-0001 du 2 janvier 2024 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à monsieur Jean-Charles ROCHARD en tant que directeur départemental de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire pour le département du Cher ;

**VU** l'arrêté n° 10-OSMS-CSU-18-0005 du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sancerre ;

**VU** l'arrêté n° 10-OSMS-CSU-18-0005A du 6 juillet 2010 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sancerre ;

**VU** l'arrêté n° 2012-OSMS-CSU-18-0005B du 3 mai 2012 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sancerre ;

**VU** l'arrêté n° 2014-OSMS-CSU-DT18-0015 du 21 mai 2014 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sancerre ;

**VU** l'arrêté n° 2014-OSMS-CSU-DT18-0029 du 29 septembre 2015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sancerre ;

**VU** l'arrêté n° 2020-OSMS-CSU-DD18-0011 du 6 août 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sancerre ;

**VU** l'arrêté n°2020-OSMS-CSU-DD18-0016 du 8 décembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sancerre.

**VU** l'arrêté n°2021-DD18-OSMS-CSU-0013 du 25 août 2021 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sancerre.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sancerre

### **I- Membres avec voix délibérative :**

#### **En qualité de représentants des collectivités territoriales :**

- Monsieur Laurent PABIOT, maire de la commune de Sancerre ;
- Madame Elisabeth BONNET, représentante de la ville de Sancerre ;
- Madame Michelle GUILLOU, représentante du conseil départemental du Cher.

**En qualité de représentants du personnel :**

- Madame le docteur Diamondra ANDRIARIMANANA, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Sylviane MONTAGU, représentante désignée par les organisations syndicales ;
- Madame Nathalie COQUILLAT, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médicotехniques.

**En qualité de personnalités qualifiées :**

- Madame Valérie CHAMBON, personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Monsieur Michel LEBACQ (Génération Mouvement, Fédération du Cher), représentant des usagers désigné par le Préfet du Cher.

**II- Membres avec voix consultative :**

- Le vice-président du directoire du centre hospitalier de Sancerre ;
- Le directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire ou son représentant ;
- Le directeur de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire ;
- Représentant des familles des personnes accueillies dans les USLD ou en EHPAD : siège vacant.
- Monsieur François CORMIER-BOULIGEON, député de la circonscription où est situé le siège du centre hospitalier de Sancerre.

ARTICLE 2 : Le mandat des intéressés prendra fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels ils ont été désignés.

ARTICLE 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire.

ARTICLE 4: Le directeur du centre hospitalier de Sancerre et le directeur départemental du Cher de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire et au recueil des actes administratifs du département du Cher.

Fait à Bourges, le 8 octobre 2025  
Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
Centre-Val de Loire  
Le directeur départemental du Cher,  
Signé : Jean-Charles ROCHARD

Arrêté n°2025-DD18-PPSMS-CSU-0019 enregistré le 10 octobre 2025

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2025-10-07-00005

2025 DG DS36 0004 portant délégation de  
signature à la directrice départementale de  
l'Indre

DECISION

portant délégation de signature à la directrice départementale  
de l'agence régionale de santé de l'Indre

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

**VU** le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles ;

**VU** le code de la sécurité sociale ;

**VU** le code du travail ;

**VU** le code de la défense ;

**VU** le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** la décision N° 2019-DG-DS36-0003 en date du 24 octobre 2019 portant délégation de signature au délégué départemental l'agence régionale de santé de l'Indre ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023.

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009

portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

**VU** le contrat signé le 23 septembre 2025 portant recrutement de la directrice de la délégation départementale de l'Indre à compter du 1er octobre 2025 ;

## **DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Madame Anne du PEUTY en tant que directrice départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département de l'Indre à l'effet de signer les actes et décisions relatives à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et précisés dans l'annexe 1.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne du PEUTY, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 1er sera exercée par Madame Christine LAVOGIEZ, adjointe, responsable du département parcours, prévention, offre sanitaire et médico-sociale.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne du PEUTY et de Madame Christine LAVOGIEZ, la délégation de signature sera exercée par Madame Julie BONNET, responsable du département Santé environnementale et Déterminants de santé et adjointe.

**ARTICLE 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne du PEUTY, de Madame Christine LAVOGIEZ et de Madame Julie BONNET, la délégation de signature sera exercée :

- Pour les domaines de la santé environnementale par Monsieur Timothée MARTEL, référent eaux potable et de loisirs, et pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 2 janvier 2026, par Madame Céline DUPRÉ, référente espace clos et environnement extérieur,

- Pour les domaines de la prévention, offre sanitaire et médico-sociale par Madame Elodie DUMAS, référente territoriale personnes handicapées.

ARTICLE 5 : la présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et abroge la décision 2025-DG-DS36-0003 portant délégation de signature à la directrice départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire en date du 17 juillet 2025.

ARTICLE 6 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département de l'Indre.

Fait à Orléans, le 7 octobre 2025  
La directrice générale de l'Agence  
régionale de santé Centre-Val de Loire,  
Signé : Clara de BORT

Décision n° 2025-DG-DS36-0004 enregistrée le 9 octobre 2025

**ANNEXE 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée à la directrice départementale de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire**

Domaines / Missions	Actes et décisions
<b>Domaines transversaux</b>	
Instances de l'ARS	Arrêtés de composition du conseil territorial de santé Publication au recueil des actes administratifs des décisions en relevant
Fonctionnement de la délégation territoriale	Correspondances et opérations de gestion courantes Gestion des plaintes : réception et délivrance de l'accusé de réception et actes d'instruction Conventions avec les établissements, relatives aux protocoles de signalement des situations de maltraitance
<b>Veille et sécurité sanitaires</b>	
Veille, sécurité et polices sanitaires	Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de substances psychotropes (conformément à l'article 75 de la convention de l'accord de Schengen)
Santé environnementale	Désignation des hydrogéologues agréés Courriers faisant suite aux enquêtes environnementales liées aux déclarations obligatoires de légionellose et cas de saturnisme Courriers en lien avec les missions d'inspection-contrôle relatifs au domaine de la santé environnementale (du courrier d'annonce de l'inspection jusqu'au courrier de transmission de la décision définitive) à l'exception des inspections dans les domaines sanitaire ou médico-social concernant une ONIC (Orientation Nationale d'Inspection-Contrôle). Courriers et avis sollicités par les préfets dans le cadre des compétences et de l'expertise de l'ARS
Prévention et Promotion de la santé	Injonction thérapeutique : établissement des listes de médecins relais, réception des demandes d'injonction du parquet et renvoi des usagers vers les médecins relais
<b>Prévention et promotion de la santé</b>	
Allocation de ressources	Tarification des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des centres locaux antituberculeux, des centres

	de vaccination et des centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles
<b>Offre de soins et gestion du risque</b>	
Fonctionnement des établissements et structures sanitaires	<p>Validation et signature des avenants aux contrats tripartites de permanence des soins en établissements de santé (PDSES)</p> <p>Signature de l'accord conventionnel interprofessionnel des maisons de santé pluri professionnelles (ACI-MSP)</p> <p>Modification de la composition des conseils de surveillance</p> <p>Modification de la composition de la commission d'activité libérale</p> <p>Composition des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge</p> <p>Décision visant à valider les projets de santé des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des centres de santé du département</p> <p>Autorisation d'exercer une activité libérale par un praticien hospitalier</p> <p>Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine</p> <p>Contrôle de légalité sur les actes</p> <p>Arrêté fixant la composition et convocation relatives au CODAMUPSTS</p> <p>Signature des avenants de CPTS</p>
Allocation de ressources	<p>Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour les autres établissements que ceux figurant à l'annexe 2.</p> <p>Notification des tarifs journaliers de prestations aux établissements publics de santé</p>
Transports sanitaires	Validation des tableaux de garde ambulancière
Démographie médicale	Signature des contrats incitatifs conventionnels pour les professionnels de santé libéraux (médecins, orthophonistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sage-femmes, chirurgiens-dentistes)
<b>Offre médico-sociale</b>	
Autorisations	Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la CPAM du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est favorable
Allocation de ressources	Décisions relatives aux dépenses autorisées des établissements et services dans le cadre de la

	<p>procédure contradictoire</p> <p>Arrêtés de tarification pour les établissements et services relevant d'un financement de l'assurance maladie ou d'un financement de l'Etat</p> <p>Contrôle et approbation des documents budgétaires</p> <p>Affectation des résultats constatés au compte administratif</p>
<b>Décisions individuelles</b>	
Personnels de direction des établissements publics	<p>Evaluation des personnels de direction des établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2</p> <p>Octroi des autorisations d'absence et des congés des personnels de direction des établissements publics</p> <p>Désignation des directeurs intérimaires pour les établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2</p>
Professions de santé	<p>Inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'auxiliaires médicaux</p> <p>Agrément des sociétés d'exercice libéral</p> <p>Enregistrement des diplômes et délivrance d'attestation d'enregistrement</p> <p>Délivrance d'attestation de reconnaissance de diplôme étranger</p> <p>Agrément des personnes effectuant des transports sanitaires</p> <p>Autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires</p> <p>Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS...)</p> <p>Gestion des certificats de décès</p>
Comité médical des praticiens	<p>Arrêté fixant la composition du comité médical consultatif</p> <p>Mise en congés de longue maladie ou de longue durée des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à temps partiel</p> <p>Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps pour des raisons thérapeutiques</p>

**ANNEXE 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1**

Département de l'Indre	Centre hospitalier à Châteauroux Centre hospitalier La Tour Blanche à Issoudun Centre hospitalier à Le Blanc Centre hospitalier à La Châtre
------------------------	--

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2025-10-09-00002

2025-dos-uapb-0072

**ARRETE 2025-DOS-UAPB-0072**  
portant autorisation de regroupement  
d'officines de pharmacie  
sises à RICHELIEU (37)

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** le Code de la Santé Publique, et notamment le Chapitre V « pharmacie d'officine » du Titre II du livre 1<sup>er</sup> de la cinquième partie ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

**VU** la décision n° 2024-DG-DS-0002 du 2 août 2024 de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature ;

**VU** l'arrêté préfectoral d'Indre et Loire en date du 9 mars 1942 accordant une licence pour l'exploitation d'une officine de pharmacie sise 12 Grande rue à RICHELIEU (37) sous le numéro de licence 92 ;

**VU** le compte rendu de la réunion du 12 avril 2007 du conseil de l'Ordre des Pharmaciens de la Région Centre-Val de Loire portant notamment sur l'enregistrement de la déclaration d'exploitation par la SELARL Pharmacie principale représentée par Madame Aline AUGER-BARRE – pharmacienne titulaire de l'officine de pharmacie sise 12 Grande rue à RICHELIEU ;

**VU** l'arrêté préfectoral d'Indre et Loire en date du 24 mars 1942 accordant une licence pour l'exploitation d'une officine de pharmacie sise à RICHELIEU (37) sous le numéro de licence 93 ;

**VU** le compte rendu de la réunion du 30 mai 2005 du conseil de l'Ordre des Pharmaciens de la Région Centre-Val de Loire portant notamment sur l'enregistrement de la déclaration d'exploitation par la SELARL Grande Pharmacie du marché représentée par Madame Hélène CASAROLI et par Madame Isabelle ROBIN – associées professionnelles – pharmaciennes titulaires de l'officine de pharmacie sise 8 place du marché à RICHELIEU ;

**VU** la demande enregistrée complète le 10 juillet 2025, présentée par la pharmacie AUGER-BARRE représentée par Madame Aline AUGER-BARRE et par la Pharmacie CASAROLI-ROBIN représentée par Madame Hélène CASAROLI et par Madame Isabelle ROBIN visant à obtenir l'autorisation de regrouper leurs officines de pharmacie sises respectivement 12 grande rue à RICHELIEU et 8 place du marché à RICHELIEU au sein de nouveaux locaux officinaux situés au 8 place du marché à RICHELIEU ;

**CONSIDERANT** les dispositions de l'article R. 5125-2 du Code de la Santé Publique (CSP) selon lesquelles « *le Directeur général de l'agence régionale de santé du lieu où l'exploitation est envisagée transmet pour avis le dossier complet de la demande prévue au I de l'article R. 5125-1 au conseil compétent de l'ordre national des pharmaciens, ainsi qu'au représentant régional désigné par chaque syndicat représentatif de la profession au sens de l'article L.162-33 du code de la sécurité sociale... A défaut de réponse dans le délai de 2 mois à compter de la date de réception de la demande d'avis, l'avis est réputé rendu* » ; que ces avis réglementaires ont été demandés le 15 juillet 2025 à ces différentes autorités par le service concerné de l'Agence Régionale de Santé ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de l'Union des Syndicats des Pharmaciens d'Officine rendu par courrier électronique du 12 août 2025 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens de la région Centre-Val de Loire transmis le 9 septembre 2025 par voie dématérialisée ;

**CONSIDERANT** qu'en l'absence de réponse de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France – région Centre-Val de Loire et conformément à l'article R. 5125-2 du Code de la Santé Publique qui dispose qu'« *A défaut de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la demande d'avis, l'avis est réputé rendu* », l'avis de cette dernière est réputé rendu ;

**CONSIDERANT** les dispositions de l'article L. 5125-3 du CSP selon lesquelles « *Lorsqu'ils permettent une desserte en médicaments optimale au regard des besoins de la population résidente et du lieu d'implantation choisi par le*

*pharmacien demandeur au sein d'un quartier défini à l'article L. 5125-3-1, d'une commune ou des communes mentionnées à l'article L. 5125-6-1, sont autorisés par le directeur général de l'agence régionale de santé, respectivement dans les conditions suivantes : 1° les transferts et regroupements d'officines, sous réserve de ne pas compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente, du quartier, de la commune ou des communes d'origine.*

*L'approvisionnement en médicaments est compromis lorsqu'il n'existe pas d'officine au sein du quartier, de la commune ou de la commune limitrophe accessible au public par voie piétonnière ou par un mode de transport motorisé répondant aux conditions prévues par décret, et disposant d'emplacements de stationnement... »*

**CONSIDERANT** de plus que l'article L. 5125-3-2 du CSP dispose que « Le caractère optimal de la desserte en médicaments au regard des besoins prévu à l'article L. 5125-3 est satisfait dès lors que les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

*1° L'accès à la nouvelle officine est aisé ou facilité par sa visibilité, par des aménagements piétonniers, des stationnements et, le cas échéant, des dessertes par les transports en commun ;*

*2° Les locaux de la nouvelle officine remplissent les conditions d'accessibilité mentionnées à l'article L. 111-7-3 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que les conditions minimales d'installation prévues par le décret. Ils permettent la réalisation des missions prévues à l'article L. 5125-1-1A du présent code et ils garantissent un accès permanent du public en vue d'assurer un service de garde et d'urgence ;*

*3° La nouvelle officine approvisionne la même population résidente ou une population résidente jusqu'ici non desservie ou une population résidente dont l'évolution démographique est avérée ou prévisible au regard des permis de construire délivrés pour des logements individuels ou collectifs. »*

**CONSIDERANT** en outre que l'article L. 5125-3-3 du CSP prévoit que « Par dérogation aux dispositions de l'article L. 5125-3-2, le caractère optimal de la réponse aux besoins de la population résidente est apprécié au regard des seules conditions prévues aux 1° et 2° du même article dans les cas suivants .....: 2° Le regroupement d'officines d'un même quartier au sein de ce dernier. » ;

**CONSIDERANT** enfin que l'article L. 5125-5 du CSP dispose que « Deux ou plus de deux officines sont autorisées à se regrouper si leur emplacement d'origine est situé dans une commune présentant un nombre d'officines supérieur aux seuils prévus à

*l'article L. 5125-4. Le lieu de regroupement de ces officines est l'emplacement de l'une d'elles ou tout autre emplacement situé sur le territoire national. »*

**CONSIDERANT** que le regroupement des officines s'effectue au sein de la commune de RICHELIEU, que cette commune de 1 620 habitants (INSEE population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2025 – recensement de la population 2022) compte 2 officines de pharmacie dont celles des demandeurs ; qu'elle présente un nombre d'officines supérieur aux seuils prévus à l'article L. 5125-4 du CSP ; que les conditions de regroupement prévues à l'article L. 5125-5 du CSP sont ainsi remplies ;

**CONSIDERANT** le regroupement des 2 officines distantes l'une de l'autre de 140 mètres environ s'effectue au sein des locaux officinaux situés dans le centre-bourg au 8 place du marché - RICHELIEU ; que ces locaux sont distants de 140 mètres de l'officine Pharmacie CASAROLI-ROBIN située dans le centre-bourg ; que l'officine de pharmacie issue du regroupement continuera d'approvisionner la population de la commune de RICHELIEU ;

**CONSIDERANT** que l'officine issue du regroupement remplit les conditions prévues aux 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> de l'article L 5125-3-2 du code de la santé publique ;

**CONSIDERANT** que les conditions prévues à l'article L. 5125-3 du CSP sont remplies ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La demande présentée par la pharmacie AUGER-BARRE représentée par Madame Aline AUGER-BARRE et par la Pharmacie CASAROLI-ROBIN représentée par Madame Hélène CASAROLI et par Madame Isabelle ROBIN visant à obtenir l'autorisation de regrouper leurs officines de pharmacie sises respectivement 12 grande rue à RICHELIEU et 8 place du marché à RICHELIEU au sein de nouveaux locaux officinaux situés au 8 place du marché à RICHELIEU est acceptée.

**ARTICLE 2** : La licence accordée le 9 mars 1942 et la licence accordée le 24 mars 1942 sont supprimées à compter de la date d'ouverture de l'officine de pharmacie sise 8 place du marché à RICHELIEU.

**ARTICLE 3** : Une nouvelle licence n° 37#000405 est attribuée à l'officine de pharmacie située 8 place du marché – 37120 RICHELIEU.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication soit :

- d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

ARTICLE 5 : La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 9 octobre 2025

La directrice générale,  
Signée : Clara de BORT

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2025-10-09-00003

2025-dos-uapb-69

**ARRETE 2025-DOS-UAPB-0069**  
portant renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur  
du SMR Le Clos Saint Victor (37)

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** le Code de la Santé Publique, et notamment la 5<sup>ème</sup> partie, livre I, titre 2, chapitre VI sur les pharmacies à usage intérieur ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté ministériel du 22 juin 2001 relatif aux Bonnes Pratiques de Pharmacie Hospitalière ;

**VU** la décision de la directrice générale de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé du 21 juillet 2023 relative aux Bonnes Pratiques de Préparation ;

**VU** la décision n° 2024-DG-DS-0002 du 2 août 2024 de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature ;

**VU** la demande réceptionnée complète le 13 juin 2025 présentée par la directrice de l'établissement du SMR Le Clos Saint Victor (37) sollicitant le renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur de son établissement, conformément à l'article 4 du décret n° 2019-489 du 21 mai 2019 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur.

**VU** l'avis favorable du conseil central de la section H de l'ordre national des pharmaciens en date du 25 septembre 2025 assorti de recommandations ;

**CONSIDERANT** l’instruction de la demande réalisée par un pharmacien inspecteur de santé publique de l’Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire finalisée le 30 juillet 2025 et la note d’analyse prenant acte des réponses et engagements pris par la Directrice du SMR Le Clos Saint Victor ;

**CONSIDERANT** que, selon les éléments de l’instruction du dossier et les engagements de l’établissement pris concernant la mise en conformité des locaux, la pharmacie à usage intérieur disposera des moyens en locaux, personnel, équipements et système d’information adaptés à ses missions ;

## **ARRETE**

ARTICLE 1<sup>ER</sup> : Le SMR Le Clos Saint Victor dont le siège social est situé 3 rue de Chantepie à JOUE LES TOURS (37304) dispose d’une pharmacie à usage intérieur.

ARTICLE 2 : Les sites d’implantation des locaux et les sites d’implantation des établissements, services et organismes desservis par la pharmacie à usage intérieur du SMR Le Clos Saint Victor figurent dans l’annexe 1 du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les missions assurées par la pharmacie à usage intérieur du SMR Le Clos Saint Victor figurent en annexe 2 du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Les activités assurées par la pharmacie à usage intérieur du SMR Le Clos Saint Victor figurent en annexe 3 du présent arrêté.

ARTICLE 5 : La gérance de la pharmacie à usage intérieur est assurée par un pharmacien exerçant à raison de 10 demi-journées hebdomadaires.

ARTICLE 6 : A l’exception des modifications substantielles qui font l’objet d’une nouvelle autorisation, la modification des éléments figurant dans la présente autorisation fait l’objet d’une déclaration préalable.

ARTICLE 7 : L’arrêté portant modification de l’autorisation de la pharmacie à usage intérieur de SMR Le Clos Saint Victor, en date du 4 décembre 2013 et portant le numéro de licence 37-01 est abrogé.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté pourra faire l’objet, dans le délai légal de deux mois à compter de sa notification au demandeur ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire : Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1 ;
- soit d'un recours contentieux selon toutes voies de procédure devant le Tribunal Administratif d'Orléans : 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1.

ARTICLE 9 : La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 9 octobre 2025

La directrice générale,  
Signée : Clara de BORT